

Le mot du Maire

SOMMAIRE

- 1 Le mot du Maire,
- 1 Marthe PALOUS,
- 2 Conseil Municipal du 28 février,
- 2 Conseil Municipal du 29 mars,
- 2 Conseil Municipal du 18 avril,
- 3 Conseil Municipal du 30 mai,
- 4 Commissions communales,
- 5 Communauté de communes,
- 6&7 Commentaires budget 2013-2014,
- 8 Coin de la citoyenneté,
- 8 Vie des commissions.

Depuis Mars 2014, une nouvelle équipe municipale est au travail et à l'écoute des citoyens de notre commune. Certes tout ne sera pas parfait. Au cours de nos réunions électorales, beaucoup de thèmes ont été abordés : propreté des villages, fleurissement, lotissement, ADSL, accueil des nouveaux arrivants, voirie, sécurité école, etc.

Au sujet du fleurissement et de la propreté, la mairie fait un effort particulier, mais pour rendre nos villages plus propres et attractifs, c'est l'affaire de tous et non seulement de la collectivité. Je salue ici l'initiative de la commission "cadre de vie" pour avoir lancé le concours des maisons fleuries.

Pour ce qui est de l'ADSL, les travaux de prolongement de la fibre optique et de remise à niveau du réseau vers Jouels sont terminés depuis mi-mai. Cela permet à la plupart des habitants de se connecter à internet par voie filaire.

Pour terminer, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux arrivants, habitants ou acteurs économiques, qui ont choisi de s'installer dans notre commune.

Bonne saison touristique et bon été à tous.

La commune de Sauveterre de Rouergue est fière de compter parmi ses habitants une nouvelle centenaire, **madame Marthe Palous** née Doumeysel le 8 avril 1914 à Pin-Moriès, en Lozère.



Mme Palous a vécu à Colombiès puis à la Garcie de Sauveterre avec ses parents et 9 frères et sœurs. En 1939 elle a épousé Albert Palous et s'est installée à Jouels. De cette union sont nés cinq enfants. Albert Palous a contribué à la vie de la commune en tant que conseiller municipal. En 1960, il est décédé accidentellement. Marthe a dû faire face et a élevé ses enfants avec un grand courage. Cette épreuve a forgé son caractère mais malgré tout, elle a toujours pris la vie avec optimisme. Sa famille s'est agrandie avec la venue de huit petits-enfants et quatorze arrière-petits-enfants qui font sa joie et parsèment sa vie de moments heureux et inoubliables.

Marthe Palous est une centenaire resplendissante, souriante, avec un brin de malice dans le regard.

Chaque commune porte une affection bien particulière à ces hommes et à ces femmes qui appartiennent à l'histoire du lieu où ils ont passé la plus grande partie de leur vie. C'est donc, accompagné d'élus de la commune, que le Maire a remis à notre centenaire la médaille d'honneur de la ville accompagnée d'un bouquet printanier.

Conception et réalisation : commission municipale Information et Communication

Comptes rendus du Conseil Municipal

Conseil municipal du 28 février 2014

1- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 – Bâtiments Communaux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour le secrétariat de mairie.

Il donne lecture des devis estimatifs dont le montant s'élève à la somme de **6 782.99 €/HT**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **approuve les devis présentés dont le montant s'élève à 6 782.99 € HT,**

→ **propose le plan de financement suivant :**

- Subvention État (DETR) :	1 695.74 €
- Autofinancement :	5 087.25 €

TOTAL HT	6 782.99 €
-----------------	-------------------

→ sollicite l'aide de l'État pour ces travaux,

→ dit que ces travaux pourraient débuter dès la reconnaissance par Madame la Préfète du caractère complet du dossier de demande de subvention,

→ atteste que les travaux n'ont pas commencé.

2- REDUCTION DU PREAVIS DE DEPART D'UN LOGEMENT SITUÉ À ALBAGNAC : MME SARTIGUES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme De Sartigues Marie Agnès de quitter le logement communal sur Albagnac et souhaite, pour des raisons financières, que son préavis soit de 2 mois au lieu de 3 mois.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, pour le départ de Mme De Sartigues, de passer le préavis à 2 mois au lieu de 3.

Conseil municipal du 29 mars 2014

La séance a été totalement consacrée à l'organisation du conseil municipal.

- définition du nombre d'adjoints au maire,
- délégations d'attribution du conseil municipal au maire.

Ensuite ont été désignés les membres du conseil municipal aux divers organismes extérieurs dans lesquels la commune de Sauveterre doit être représentée :

- CCPB = Communauté de Communes du Pays Baraquevillois,
- SIVM = Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple,
- SIEDA = Syndicat Intercommunal d'Électrification du Département de l'Aveyron,
- SIAEP du Liort-Jaoul = Syndicat Intercommunal

- d'Amenée d'Eau Potable,
- SMBVV = Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur,
- SMICA = Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises,
- Association des bastides du Rouergue,
- Association nationale des plus beaux villages de France,
- Association nationale "Notre village",
- Centre national d'action sociale,
- Conseiller en charge des questions de défense.

Dans la page centrale du bulletin municipal d'**AVRIL 2014**, apparaît le nom des membres désignés.

A l'issue de ces désignations, 11 commissions communales ont été définies, les membres du conseil se sont répartis au sein de chacune d'elles. Certaines ont été ouvertes aux habitants de la commune voulant participer plus activement à la vie municipale.

La liste définitive des membres de ces commissions complétées est imprimée page 4.

Conseil municipal du 18 avril 2014

1- DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et à ses adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le calcul se fait en fonction de la population

de 500 à 999, le taux maximal est un pourcentage de l'indice 1015 de la fonction publique.

A l'unanimité, le montant de l'indemnité nette mensuelle à compter du **1^{er} Avril 2014** pour l'exercice effectif des fonctions de :

Maire =>	31 %	soit 1054,25 €
1 ^{er} Adjoint =>	8,25 %	soit 280,56 €
2 ^{ème} Adjoint =>	4.50 %	soit 153,03 €
3 ^{ème} Adjoint =>	4.50 %	soit 153,03 €
4 ^{ème} Adjoint =>	4.50 %	soit 153,03 €

Cette indemnité n'a pas variée depuis 6 ans.

2- INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

L'arrêté interministériel du 16 octobre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics.

M. le Maire rappelle que conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Considérant les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable

qui sont demandées à Mme LEIB Maryline, Receveur municipal et que cette dernière a bien voulu accepter. Considérant les résultats du décompte, établi annuellement par le Receveur conformément à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et faisant ressortir le montant maximum de l'indemnité de conseil que la commune de Sauveterre de Rouergue peut allouer à son receveur,

Le Conseil municipal, considérant les services rendus par Mme LEIB Maryline, décide de lui allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 % à compter de l'installation du nouveau Conseil Municipal.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du budget.

Conseil municipal du 30 mai 2014.

1- DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner des délégués auprès de Aveyron Ingénierie et Point relais emploi du pays Baraquevillois. Après vote du conseil municipal, sont élus délégués :

AVEYRON INGENIERIE :

- Délégué titulaire : MARTIN Bernard
- Délégué suppléant : DELCAUSSE Monique

POINT RELAIS EMPLOI DU PAYS BARAQUEVILLOIS :

CHINCHOLLE Franck
LAVIGNE Frédéric

2- RECRUTEMENT D'UN EMPLOI DE CONSEILLER TOURISTIQUE DANS LE CADRE DES EMPLOIS AIDES PAR L'ETAT

Le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter une conseillère touristique auprès de l'office de Tourisme de Sauveterre de Rouergue.

Les collectivités locales ont la possibilité de recruter pour une durée de 12 mois des chômeurs de longue durée dans le cadre de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de recruter une personne dans le cadre des Contrats Unique d'Insertion (CUI), et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "COMMUNICATION NUMÉRIQUE" vers le SIEDA

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique – SDTAN – de l'Aveyron a été porté par le SIEDA en collaboration avec le Conseil Général et adopté en 2012 par les instances nationales (ARCEP).

L'objectif de ce SDTAN a été de définir la politique Aveyronnaise d'Aménagement Numérique. Le principe général retenu est un déploiement du futur réseau Très Haut Débit en 15 ans, découpé en 3 phases de 5 ans, en traitant les zones les moins bien desservies en priorité.

Considérant que le Numérique est un enjeu majeur de développement économique et d'attractivité des territoires l'état français a souhaité aider financièrement les collectivités porteuses d'une politique d'aménagement numérique par le biais de la création d'un Plan France Très Haut Dé-

bit.

- le Cahier des charges de ce plan fixe les conditions suivantes :

- le projet doit avoir pour objectif de raccorder les entreprises,

- le projet doit se préoccuper des zones mal desservi (débit inférieur à 4Mbps),

- le projet doit être porté par une structure administrative à minima départementale.

Fort de ces constats les 304 communes aveyronnaises membres du SIEDA ont adopté, en 2012, la modification statutaire de ce dernier pour qu'il se dote de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques détaillée à l'article L.1425-1 du CGCT.

Le Conseil Général partenaire du SIEDA sur ce dossier doit transférer sa compétence très haut débit au SIEDA. Le SIEDA sera alors composé, en tant que membres adhérents, du Conseil Général et des communes qui lui auront transféré des compétences à la carte (à l'exception de l'électricité pour les communes).

Pour asseoir le rôle du SIEDA en tant que maître d'ouvrage des actions numériques sur le territoire départemental et de permettre aux communes de saisir l'opportunité de s'associer au projet "communications électroniques", il est demandé aux communes de transférer effectivement leur compétence en la matière.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal transfère au SIEDA la compétence numérique prévue dans l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

***Le Conseil Municipal précise que la commune n'ayant pas exercé cette compétence il n'a pas lieu de mettre à disposition de biens meubles ou immeubles ni de services.**

4- VENTE D'UN TERRAIN DE LA COMMUNE à MONSIEUR BYACHE Rémy

le Maire rappelle la demande de Mr BYACHE Rémy, qui souhaite que la commune lui vende une partie du terrain cadastré F 239 pour 1001 m².

M le Maire rappelle que ce terrain avait fait l'objet d'une réservation par M Jurado Thierry mais que celui-ci a abandonné son projet de construction.

Après en avoir délibéré **le conseil municipal décide de vendre à M. BYACHE Rémy, le lot n°1 sur la parcelle F 239 appartenant à la commune, pour une surface de 1001m² au prix de 8€ le m². Les frais de Notaire seront à la charge de M BYACHE.**

4- FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT LE COUDERQUET

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de vente des lots du Lotissement Le Couderquet à Sauveterre, pour pouvoir répondre à d'éventuelles demandes.

Il précise que le lotissement est divisé en 11 lots allant de 704 m² à 1043 m² .

Après en avoir délibéré **le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente à 33 € TTC le m².**

L'acte notarié de vente devra prévoir une obligation de construction dans les quatre ans après l'acquisition. En cas de non respect de cette clause, le terrain sera rétrocédé à la commune au prix d'achat.

Le conseil municipal **a complété** la liste avec des membres extérieurs,
lors de sa réunion du 30 mai 2014,
des commissions communales suivantes :

Commission	Membres du Conseil <i>Membres extérieurs</i>
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE <i>Accueil - animations</i>	<u>Didier Mai-Andrieu</u> - Monique Delcausse - - Brigitte Tuéry - Séverine Véquaud <i>Anne-Marie Capdebarthes - Christian Coupat - - Brigitte Martin</i>
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE <i>Commerces - Artisanat - Agriculture - Tou- risme</i>	<u>Philippe Couderc</u> - Franck Chincholle - - Jean-Christophe Coupat - Christian Duraisin - - Jean Muratet - Bruno Pélissier - Isabelle Viguier <i>Michèle Blondelet - Max Capdebarthes - - Anne-Marie Capdebarthes - Christian Coupat - - Cyrille Manelphe - Brigitte Martin -David Solier - - Pascale Mathieu-Charre -</i>
ENSEIGNEMENT - Écoles	<u>Isabelle Viguier</u> - Franck Chincholle
INFORMATION & COMMUNICATION <i>Bulletin municipal, site Internet, communiqué de presse</i>	<u>Bernard Martin</u> - Franck Chincholle - - Monique Delcausse - Brigitte Tuéry - - Séverine Véquaud <i>Michèle Blondelet - Jean-Louis Couderc - - Brigitte Martin</i>
BATIMENTS ET LOGEMENTS COMMU- NAUX	<u>Christian Duraisin</u> - Clément Chauchard - - Franck Chincholle - Frédéric Lavigne - - Jean Muratet - <i>Christian Coupat - Claude Felzen</i>
VOIRIE & RESEAUX <i>Assainissement</i>	<u>Franck Chincholle</u> - Clément Chauchard- Christian Duraisin - Frédéric Lavigne - - Bruno Pélissier <i>Christian Coupat</i>
TRAVAUX MUNICIPAUX <i>Gestion des employés</i>	<u>Franck Chincholle</u> - Clément Chauchard - - Bruno Pélissier - <i>Christian Coupat</i>
CADRE DE VIE - PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT <i>Propreté - fleurissement - mise en valeur du patrimoine</i>	<u>Séverine Véquaud</u> - Jean-Christophe Coupat - Christian Duraisin - Frédéric Lavigne - - Didier Mai-Andrieu - Isabelle Viguier <i>Michèle Blondelet - Jean-Louis Couderc - Chris- tian Coupat - Françoise Coupat - René Quantin - - Michèle Ladet-Miallet - Brigitte Martin</i>
CCAS (centre communal d'action sociale) <i>Aide sociale facultative et action sociale.</i>	<u>René Mouysset</u> - Franck Chincholle - - Monique Delcausse – Brigitte Tuéry <i>Liliane Alleguede - Anne-Marie Capdebarthes - Françoise Coupat - Suzette Mouysset</i>

Communauté de communes du pays Baraquevillois (CCPB)

Lors de la réunion du conseil communautaire du 24 mai, le président de la CCPB a fait le point sur l'évolution des différentes saisines d'instances administratives en cours :

Saisine du Tribunal administratif à l'encontre des deux arrêtés modificatifs de Mme le Préfet :

Mme le Préfet a pris deux arrêtés les 18 et 30 avril 2014 pour prendre en compte les décisions du Tribunal administratif saisi en référé. Après consultation de l'avocat, il ne paraît pas souhaitable de saisir à nouveau le juge des référés à l'encontre de ces deux arrêtés en raison des décisions qu'il a déjà prises sur les arrêtés précédents. Par contre il est indispensable de saisir le Tribunal Administratif (TA) sur le fond puisque celui-ci a déjà été saisi à l'encontre des arrêtés préfectoraux des 22 avril et 30 décembre 2013.

Le Conseil de Communauté valide cette saisine au fond.

Saisine du Tribunal administratif par Mme le Préfet contre la délibération du Conseil de Communauté fixant le nombre de vice-présidents :

Lors de sa réunion du 10 avril, le Conseil de Communauté a décidé d'élire 7 vice-présidents, conformément à l'article L5211-10 du CGCT et à la loi N° 2012-1561 du 31 décembre 2012 qui permet d'augmenter le nombre de vice-présidents jusqu'à 30 % maximum de l'effectif total de l'organe délibérant. Pour ce faire le nombre a été arrondi à l'entier supérieur. Mme le Préfet estime qu'il aurait dû être arrondi à l'entier inférieur, soit 6 vice-présidents, puisque la possibilité d'augmenter de 20 à 30 % est une dérogation. S'agissant d'un contentieux électoral, elle a saisi directement le Tribunal Administratif pour demander l'annulation de la délibération. Sans attendre la décision du T.A., le conseil communautaire, lors de sa séance du 19 juin 2014 a annulé sa délibération du 10 avril et a élu un seul vice-président et six membres composant le bureau (les six autres Maires). Il est rappelé que cette question de forme ne change rien sur le bon fonctionnement de la CCPB puisque les vice-présidents ne sont pas indemnisés.

Saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) par Mme le Préfet :

Le budget 2014 de la CCPB a été adopté en déséquilibre, la dette due par les Mairies de Baraqueville et Manhac n'ayant pas été inscrite puisque l'arrêté modificatif de Mme le Préfet n'avait pas été pris. Mme le Préfet a donc saisi la Chambre Régionale des Comptes qui est venue sur place pour consulter des documents complémentaires et demander des précisions. Mme le Préfet ayant pris son arrêté modificatif, il est maintenant possible d'inscrire en recettes la dette de 360 000 € due par les Communes de Baraqueville et de Manhac.

La Chambre Régionale des Comptes a émis son avis dans lequel est affirmé que le budget présenté par la CCPB est sincère, contrairement à certaines allégations des services de la préfecture.

Le conseil communautaire a donc pris une "Décision Modificative" le 19 juin 2014 tenant compte de l'avis de la CRC permettant un équilibre provisoire du budget en 2014, avec inscription notamment de la totalité des excédents antérieurs, le budget 2014 peut être équilibré.

Orientations sur l'évolution de notre intercommunalité

(délibération prise par le conseil communautaire du 19 juin 2014
et par les sept communes la composant lors de leur conseil municipal du 20 juin 2014)

Depuis les arrêtés préfectoraux évoqués ci-dessus, en attendant les jugements du TA et compte tenu des projets gouvernementaux d'évolution sur l'intercommunalité tendant à une amplification de leur dimension, les élus de la CCPB ont travaillé avec leurs homologues des intercommunalités voisines :

la communauté de communes du Naucellois et celle d'Aveyron - Ségala - Viaur (Rieupeyroux),

Pour rechercher les conditions de regroupement répondant à la volonté gouvernementale et à la nécessaire évolution des communautés de communes vers des tailles suffisantes pour porter leurs projets.

Ces délibérations de principe demandent **la création d'une communauté de communes élargie du Ségala comprenant :**

- **la communauté du pays Baraquevillois,**
- **les communes de la communauté d'agglomération du Grand-Rodez qui le souhaiteront,**
- **la communauté de communes du Naucellois,**
- **la communauté de communes Aveyron - Ségala - Viaur,**
- **et plus généralement toutes les communes qui souhaiteraient se joindre à cette nouvelle entité territoriale.**

Ce grand territoire du Ségala serait ainsi capable de prendre en charge de façon efficace et coordonnée son développement économique, social, culturel, touristique et environnemental.

Commentaires budget 2013 - 2014.

Le budget communal se divise en deux parties :

le **budget de fonctionnement** qui comprend les recettes et les dépenses courantes, ainsi que les intérêts des emprunts,

le **budget d'investissement** qui comprend les investissements réalisés dans l'année ainsi que le remboursement des emprunts pour les dépenses, les nouveaux emprunts et les subventions et l'autofinancement pour les recettes.

Il existe par ailleurs **quatre budgets annexes** :

- La station service avec 300 000€ de recettes dégage un déficit de 42 000 €, il est dû aux décalages de paiement en début et en fin d'exercice, l'exploitation reste légèrement excédentaire,
- L'assainissement (station d'épuration et lagunages) : l'excédent du budget de fonctionnement finance le déficit du budget d'investissement. Les reports doivent permettre de financer des travaux ultérieurs, comme l'entretien des réseaux et l'assainissement de nouveaux lotissements,
- Le budget d'aide sociale pris sur le budget de fonctionnement pour 2000 €,
- Le lotissement du Couderquet : les travaux sont engagés pour un budget total de 291 000 € achat du terrain compris.

Budget de fonctionnement

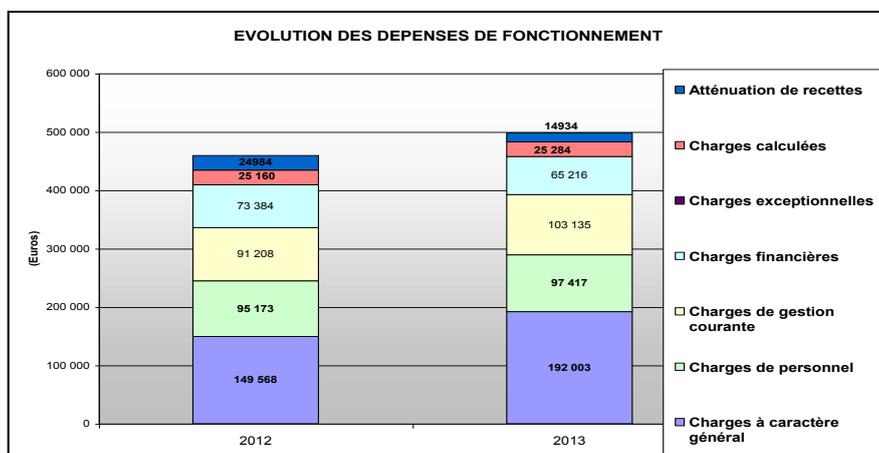
Les recettes principales sont les impôts locaux et la dotation de l'état pour 69 %.

Il est à noter l'importance des produits annexes, les loyers pour 103 000 €, la vente de terrains pour 27 000 € et l'excédent antérieur de la station-service pour 50 000 €.

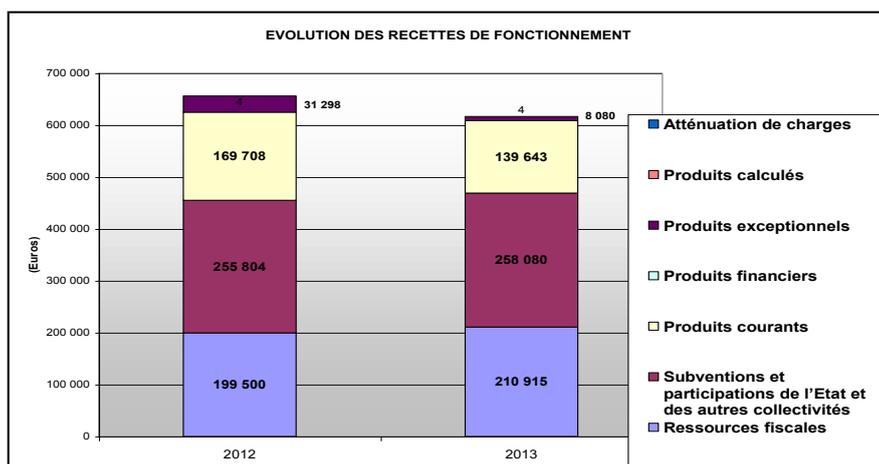
Les dépenses de personnel constituent 21 % des dépenses, les charges financières sont stables à 16 %.

Le budget de fonctionnement dégage un excédent de 196 839 € disponible pour investir et rembourser les emprunts.

Les dépenses

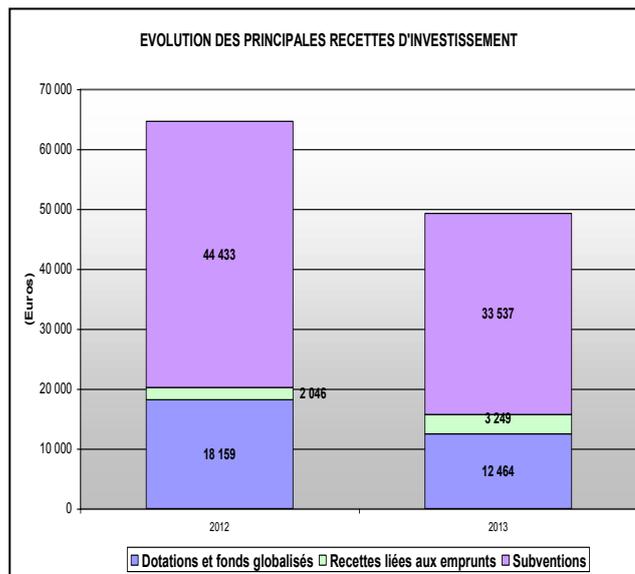
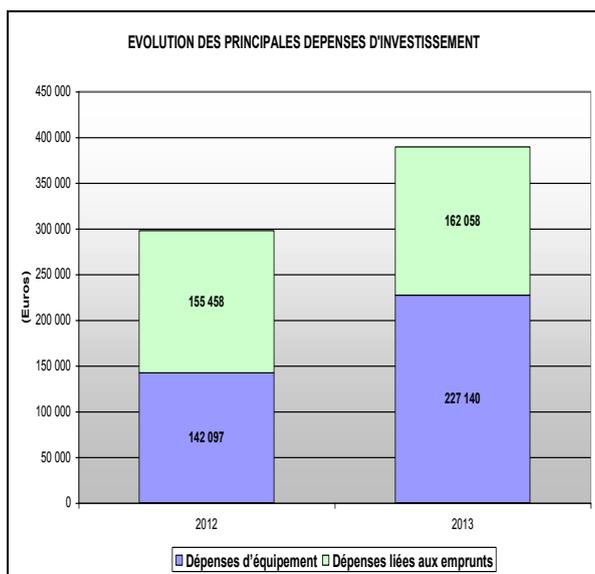


En 2014, les dépenses devraient passer de 459 000 € à 506 000 €.



En 2014 les recettes passeront de 616 723 € à 663 126 € (pas de vente de terrains, ni d'ex-cédent station-service). L'excédent dégagé sera de 142 000 € en baisse.

Le budget d'investissement



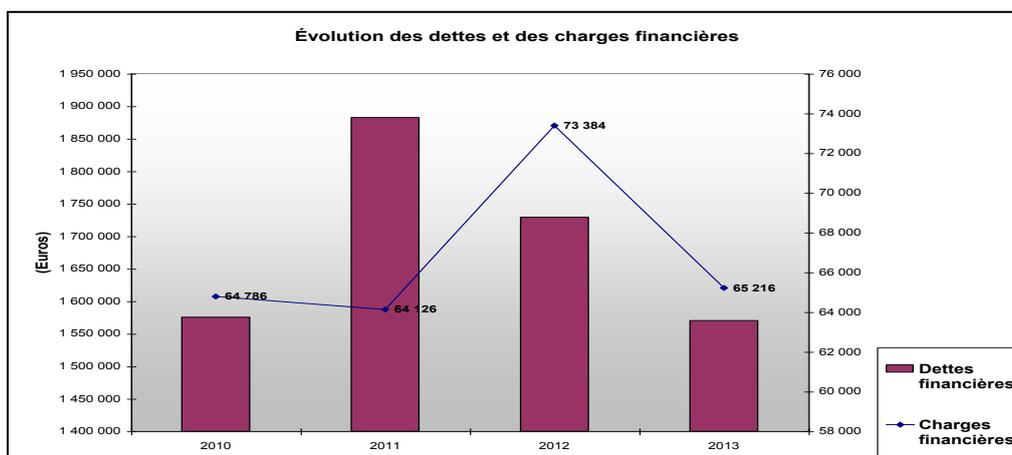
En 2013, il n'y pas eu d'emprunts et les investissements sont relativement bas à 389 200 €. La part consacrée à la voirie remonte à 132 300 €.

Pour 2014, il faut d'abord rembourser les emprunts, pour 155 000 €.

Les investissements budgétés se montent à 239 000 € dont 115 000 € de voirie (sur le budget du SIVM). L'emprunt prévu est d'environ 210 000 €.

L'endettement de la commune

Évolution de la dette



L'endettement de la commune diminue :

Il n'y a pas eu d'emprunts en 2013 .

Cette évolution se fait au détriment des investissements.

L'importance de l'endettement doit être minimisée car il porte en grande partie sur des biens productifs et vendables.

Les loyers couvrent 50 % de l'annuité et 67 % du remboursement en capital.

Les annuités devraient diminuer à partir de 2014, à environ 200 000 €.

Les investissements devront encore être limités dans les prochaines années.

Le coin de la citoyenneté



Suite aux doléances concernant le parc de **conteneurs jaunes**, il est à constater que certains de nos concitoyens oublient de respecter les règles de bon usage de l'utilisation de ces conteneurs qui ne concernent que les **sacs jaunes** et les **cartons pliés**.

Pour garder une image accueillante de notre commune, il faut absolument éviter tout dépôt en dehors des conteneurs.

Il est à noter qu'un ramassage plus fréquent se fera tout au long de l'été. Une information plus complète sera affichée dès que les tournées de ramassage seront programmées.

14 et 21 juin, deux matinées de nettoyage.

La propreté du village a été plusieurs fois mentionnée dans les réunions préparatoires aux élections municipales. Aussi l'Office de tourisme a-t-il initié, depuis quelques années, deux matinées de nettoyage en faisant appel à tous les volontaires :

le 14 juin pour nettoyer les chemins de randonnées pédestres (là où le tracteur municipal ne peut pas passer)

et le 21 juin pour balayer certains espaces de la bastide (là où n'existe aucun riverain). Ainsi ont été nettoyés, la rue du couvent et le tour de la collégiale. Mais force est de constater que les bénévoles n'ont pas été très nombreux pour passer partout où cela aurait été nécessaire et qu'un seul passage par an est bien peu.

Alors appel est lancé à chacun pour "balayer devant sa porte" (et celle du voisin malade ou absent, ce que font de nombreux sauveterrats), ramasser les quelques papiers ou morceaux de verre qui traînent, et surtout garder ses mégots de cigarettes dans sa poche et récupérer les déjections de son animal.

Des "jeux" qui coûtent cher à la collectivité.

Les générations d'adolescents se suivent et leur imagination est toujours la recherche de nouvelles distractions, sans se rendre compte des conséquences pécuniaires pour la collectivité. C'est la deuxième fois que le budget communal est sollicité pour remplacer le projecteur éclairant le clocher, sans compter le temps passé à décoller les "boules" de papier sur les murs,



La commission "Vie associative et culturelle" a invité les associations de la commune à participer à une réunion le samedi 17 mai.2014

Les associations jouent un rôle essentiel dans la vie de notre commune. La vie associative participe au dynamisme, à l'animation des villages et elle permet à chacun de s'épanouir. Notre commune compte 28 associations, présentes dans une grande variété de domaines (sport, culture, patrimoine, artisanat, danse,...). Elles permettent de se réunir autour d'une même passion, d'une activité ou d'un engagement.

Seize associations étaient représentées, chacune a exposé ses activités, ses initiatives et ses attentes.

La commission "Vie associative et culturelle" a pour vocation d'informer, d'accompagner les associations dans leurs projets et de répondre à leurs demandes afin qu'elles soient plus efficaces dans leur action. Les personnes qui souhaitent participer à cette commission sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Une soirée des associations aura lieu courant octobre et permettra aux nouveaux arrivants qui seront accueillis de mieux connaître la vie associative qui reflète le dynamisme de notre commune.